



HAL
open science

La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux

Stéphanie Dechezelles, Olive Maurice

► To cite this version:

Stéphanie Dechezelles, Olive Maurice. La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux. Les pratiques de la représentation politique, 2014. hal-02090482

HAL Id: hal-02090482

<https://hal.science/hal-02090482>

Submitted on 4 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux

Stéphanie Dechezelles, Maurice Olive

Les travaux de science politique qui se sont intéressés aux pratiques de la représentation locale se sont essentiellement appuyés sur l'observation des élus locaux saisis dans l'exercice quotidien de leur activité. Ils se sont plutôt concentrés sur les formes routinisées du métier politique¹ et des contraintes de « rôle »² que les représentants sont tenus de jouer tout en en jouant. Suivant cette perspective, plusieurs « rôles » sont activés en fonction de la trajectoire des acteurs concernés et des pratiques objectivées dans des configurations de rapports sociaux³. Les attitudes corporelles, la modulation des discours au gré des publics, la maîtrise des « coups » échangés au sein de l'espace de la compétition politique, mais aussi, plus largement, le bon usage du travail de « représentation » apparaissent autant comme des effets de position dans un espace sédimenté par les expériences passées de la politique que le produit de dispositions liées à l'histoire personnelle des élus.

Bien qu'inscrite dans le fil des travaux rapidement évoqués plus haut, cette contribution vise à déplacer la focale, et donc en partie aussi les grilles d'analyse, des formes ordinaires de la politique vers ses manifestations exceptionnelles que sont les mobilisations d'élus. Suivant cette piste, la « représentation » n'est pas seulement vue comme un ensemble de rôles à jouer, mais aussi comme une *ressource* à géométrie variable que les détenteurs de mandats activent et, surtout, rendent visibles dans des circonstances et en vue d'objectifs qu'il s'agit précisément d'interroger.

Sans constituer un objet de recherche totalement vierge, les mobilisations menées par des édiles municipaux demeurent relativement peu étudiées au regard d'autres pratiques d'élus. Certains travaux se sont plutôt centrés sur les formes feutrées et catégorielles de mobilisations menées par les associations d'élus⁴. D'autres se sont penchés sur les conflits d'aménagements, principalement dans le domaine des infrastructures de transports⁵. Ces conflits, à l'occasion desquels se nouent des alliances entre milieux professionnels, acteurs associatifs et représentants politiques,

¹ GARRAUD P., *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989 ; FONTAINE J., LE BART C., *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; POIRMEUR Y., MAZET P. (dir.), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999.

² BRIQUET J.-L., « Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, 28, 1994, p. 16-26 ; HAEGEL F., *Un maire à Paris. Mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1994 ; LE BART C., *Les maires : sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2003 ; LEFEBVRE R., « La difficile notabilisation de Martine Aubry à Lille. Entre prescription de rôle et contraintes d'identité », *Politix*, 65, 2004, p. 119-145.

³ LAGROYE J., « Être du métier », *Politix*, 28, 1994, p. 5-15.

⁴ LE LIDEC P., « L'intercommunalité, une variable d'ajustement dans la réforme des collectivités territoriales ? Généalogie d'un projet, stratégie et arbitrages politiques », LE SAOUT R. (dir.), *Réformer l'intercommunalité. Enjeux et controverses autour de la réforme des collectivités territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 21-45.

⁵ LOLIVE J., *Les contestations du TGV Méditerranée. Projet, controverse et espace public*, Paris, L'Harmattan, 1999.

ne sont toutefois pas à proprement parler des mobilisations d'élus. Nous voudrions ici nous centrer sur les actions collectives dont les élus locaux sont à la fois les initiateurs et les principaux moteurs.

Au cœur de ce chapitre seront analysés des cas de (contre-)mobilisations d'élus municipaux de communes de petite et moyenne dimension, dans trois départements français, les Bouches-du-Rhône, l'Aude et l'Ariège. Loin de n'être qu'une juxtaposition de situations disparates, notre contribution vise à l'inverse à mener à bien une comparaison de configurations localisées⁶. Cette approche comparative se justifie par diverses convergences qui seront exposées ici ; néanmoins, quelques spécificités dues aux trajectoires personnelles, aux systèmes politiques locaux, ainsi qu'aux logiques sectorisées empêchent de tirer trop hâtivement des conclusions valables en toutes circonstances.

Dans les Bouches-du-Rhône, les élus étudiés s'opposent à la création des métropoles, nouvelle forme très intégrée d'intercommunalité impulsée par la réforme de décembre 2010, et remise sur l'agenda gouvernemental à la rentrée 2012, quand se ré-ouvre le chantier de la décentralisation. L'avant-projet de loi prévoit à ce propos la création d'une « eurométropole » dans les agglomérations de Lille, Lyon et Marseille, ayant vocation à se substituer « de plein droit aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus en totalité dans leur périmètre⁷ ». Comme par le passé⁸, deux points de la réforme cristallisent l'opposition des communes : la maîtrise du droit des sols et l'autonomie budgétaire et fiscale. La contestation a été d'autant plus vive que la future métropole est perçue comme l'opportunité offerte à Marseille d'étendre son hégémonie sur le département et de s'approprier la richesse des villes alentours. Menée à l'initiative de quelques maires de la ceinture marseillaise, la mobilisation s'est rapidement organisée autour d'un collectif réunissant près de la moitié d'entre eux. La relance du projet par le Gouvernement Ayrault en 2012 a fortement étendu le front des « anti » (109 communes s'y sont ralliées, sur les 119 du département) et durci leur action collective.

Dans le sillage des diverses incitations gouvernementales en faveur des énergies dites « propres » et du développement durable, depuis la fin des années 1990, divers projets de parcs éoliens ont vu le jour ou sont en cours d'examen dans le deuxième département le plus venté de métropole : l'Aude. S'éloignant progressivement du littoral, les porteurs de projet tentent depuis la fin des années 2000 de développer de nouveaux parcs à l'Ouest du département, ainsi que dans la partie sud-orientale de l'Ariège où, pour l'heure, aucune éolienne n'a encore été installée. Craignant notamment de voir la ressource touristique « verte » sacrifiée à l'exploitation industrielle du vent, certains élus municipaux des cantons les plus visés par les promoteurs ont décidé de s'organiser depuis plusieurs années en associations, telles

⁶ BRIQUET J.-L., SAWICKI F., « L'analyse localisée du politique », *Politix*, 7-8, 1989, p. 6-16.

⁷ Avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique, 27 novembre 2012. Le département des Bouches-du-Rhône compte 9 EPCI à fiscalité propre. 6 d'entre eux, concentrés dans l'aire urbaine marseillaise, seraient plus particulièrement concernés par la réforme.

⁸ OLIVE M., OPPENHEIM J.-P., « La communauté urbaine de Marseille : un fragment métropolitain », BARAIZE F., NEGRIER E. (dir.), *L'invention politique de l'agglomération*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 31-66.

que le « Cri du Vent » côté audois et l'« Association de Préservation du Tourisme et des Sites du Pays des Pyrénées Cathares » côté ariégeois. Depuis 2010, elles multiplient les actions protestataires (manifestations, rassemblements, pétitions, distributions de Cd-Rom et de tracts, réunions d'information) et envisagent de poursuivre la lutte sur le plan judiciaire si nécessaire.

Sur les deux terrains, les élus engagés dans des activités protestataires se heurtent à la même difficulté à faire valoir leur cause contre des projets « dans l'air du temps ». Occupant pour la plupart des positions fragiles ou marginales dans l'espace institutionnel, ils sont amenés à battre le pavé et à ceindre l'écharpe tricolore pour compenser la dissymétrie des ressources dont ils pâtissent.

La représentation comme ressource dans une configuration locale contrainte

Les représentants politiques locaux étudiés ici protestent contre des projets jouissant d'une importante résonance sociale, et bénéficiant du soutien d'une large partie des élites administratives, économiques ou intellectuelles. Peu dotés en ressources politiques, ces élus municipaux sont donc aussi considérés comme porteurs de causes illégitimes.

Métropoles, éoliennes : des projets dans l'air du temps

Sur les deux terrains, les projets contre lesquels de nombreux maires se mobilisent sont nettement adossés à des politiques nationales encouragées, voire portées par le Gouvernement, et valorisées par des acteurs dominant les champs politique et administratif (hauts fonctionnaires, ingénieurs territoriaux, « grands » élus), les milieux de la recherche et de l'innovation (universitaires, experts, entreprises de haute technologie) et/ou militants (réseaux associatifs, partis).

Depuis le début des années 1990, l'idée métropolitaine, héritée des réflexions pionnières de la DATAR, trouve une nouvelle actualité à la faveur du repositionnement de l'État. Ses usages s'accroissent et s'étendent à une plus large coalition d'acteurs que celle, historique, des géographes, des économistes et des urbanistes alliés aux « élites modernisatrices⁹ ». La métropole réapparaît dans les cercles de la DATAR et se consolide grâce au lancement, à partir du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire de décembre 2002, d'une « Stratégie nationale de renforcement de l'offre métropolitaine de la France en Europe », désormais justifiée par un impératif de compétitivité. Les réflexions prospectives débouchent, à la fin de la décennie, sur la publication d'un rapport stratégique sur l'aménagement du territoire, où le renforcement des métropoles est décliné comme un chantier prioritaire¹⁰. Cette mise en débat se déploie dans de multiples foyers, élargis aux milieux économiques et financiers : Fédération des agences d'urbanisme, Conseil économique et social, programmes de recherche contractuelle au PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), etc. Cette nouvelle dynamique réflexive puise son originalité dans le fait qu'elle se développe également aux échelles locale et internationale, en même temps qu'elle

⁹ MASSARDIER G., *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁰ DIACT, *Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire*, Paris, La Documentation Française, coll. « Rapports et études prospectives », 2009.

s'est déplacée vers l'étude des conditions d'un positionnement métropolitain. Restituée dans la temporalité des réflexions sur la métropole, la séquence réformatrice ouverte par le rapport Balladur de 2009 apparaît ainsi moins comme un point de départ qu'une étape nouvelle d'un flux d'initiatives plus diffuses. Si la réforme ne peut être vue comme la conséquence directe de ces différentes pièces, la tendance est bien depuis le début des années 2000 à la banalisation de la référence métropolitaine et au ralliement autour d'elle d'une large partie des élites nationales, publiques et privées¹¹.

Plus encore que la métropole, le développement de la production électrique à partir de sources d'énergies renouvelables provient de scènes internationalisées. Prenant acte des conclusions de divers sommets consacrés aux enjeux environnementaux et climatiques (Kyoto, Rio, etc), l'Union européenne s'est lancée depuis 2001 dans une politique très volontariste de réduction des gaz à effet de serre et de promotion des énergies non fossiles¹². L'initiative européenne en matière de production énergétique de 2008 (20 % d'énergies renouvelables dans les énergies utilisées par les États-membres) complète en France la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qui fixe des objectifs de répartition des capacités de production électrique par source d'énergie, par technique et par zone géographique (loi du 10 février 2000). À partir de 2007, au cours des négociations liées au Grenelle de l'Environnement, il est décidé que la France devra porter à 23% sa part de production électrique issue de sources d'énergies renouvelables. La loi-cadre fixe des objectifs quantitatifs que devront satisfaire l'État et les collectivités, *via* des outils d'aide à l'évaluation, à la décision et à la planification locale : Plans Climat Énergie Territoriaux et Schémas régionaux Air, Énergie, Climat¹³. Outre ces soutiens gouvernementaux puissants, les éoliennes bénéficient du soutien des grands corps techniques de l'État central et territorial, de grands groupes industriels de l'énergie (EDF, GDF Suez, etc.) dotées de moyens importants de lobbying, ainsi que d'une partie importante des mouvements politiques écologistes.

Encouragés par l'Union européenne, portés par l'État, les projets associés à la métropole ou à l'éolien bénéficient aussi d'importants relais locaux, du côtés des acteurs institutionnels comme des milieux économiques. Les Conseils régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, ainsi que la plupart des élus parlementaires, se sont positionnés en faveur du développement de l'énergie éolienne. Les conseillers généraux ariégeois soutiennent, bien que de façon plutôt silencieuse, les orientations gouvernementales en matière d'énergie renouvelable. Les parcs éoliens bénéficient également du soutien d'acteurs intéressés à leur développement et à leur exploitation tels que les bureaux d'études spécialisés en aménagement du territoire ou en suivi naturaliste. Seul le Conseil général audois, d'abord plutôt favorable, a exprimé fin 2012 son opposition au développement régional éolien, au nom de l'effort déjà consenti par l'Aude, de sa biodiversité remarquable et de son patrimoine architectural classé (forteresses « cathares »,

¹¹ CADIOU S., OLIVE M., « Les métropoles en chantier. Réforme institutionnelle, mobilisations sociopolitiques et controverses », LE SAOUT R., 2012, *op. cit.*, p.87-107.

¹² ÉVRARD A., *L'intégration des énergies renouvelables aux politiques publiques de l'électricité en Europe. Une comparaison : Allemagne, Danemark, France*, thèse de science politique, IEP Paris, décembre 2010.

¹³ DUBOIS J. et THOMMANN S., *Tensions sur les champs et les bois. L'aménagement du territoire face au développement des énergies vertes*, La Tour-d'Aigue, Éditions de l'Aube, 2012.

abbayes, cité de Carcassonne, etc.). Le terrain des Bouches-du-Rhône est plus contrasté. Le Conseil général, bien que lié à la majorité, s'est clairement prononcé contre la métropole¹⁴. La Région s'y est quant à elle montrée favorable, mais nuance sa position, prise entre la volonté de ménager ses alliés à gauche (rejet de la « mégapole ultralibérale »), la crainte de voir la future métropole empiéter sur son périmètre et l'anticipation de possibles bénéfiques politiques¹⁵. À défaut de bénéficier d'un large front de soutien politique, le projet métropolitain est cependant appuyé par la ville centre, par l'État local et ses réseaux préfectoraux, par les experts de l'aménagement et de l'urbanisme (agences, conseils de développement, milieux universitaires, etc.) et, surtout, par le patronat local, très impliqué dans ce dossier (CCI, Union patronale, clubs de chefs d'entreprises). Leur expertise et leur position sociale donnent à ces entrepreneurs de la « modernité » énergétique ou managériale un accès facilité aux tribunes faisant autorité (grands médias nationaux, revues de vulgarisation scientifique, amphithéâtres, salles des congrès, etc.).

L'impératif protestataire pour les élus municipaux ou comment faire face à la dissymétrie des ressources

Confrontés au volontarisme de l'État et à ses relais sociaux, les élus mobilisés localement peinent à faire valoir leurs arguments auprès des autorités publiques, quand ils ne sont pas dans l'incapacité d'y avoir accès. Les réseaux parlementaires et les amitiés partisans permettent de franchir certaines barrières filtrantes, mais ne suffisent pas à compenser la dissymétrie des capitaux entre les « pro » et les « anti », qui, de fait, se retrouvent en position d'*outsiders*.

Sur la dizaine d'élus actifs au sein des associations audoises et ariégeoises, aucun ne détient d'autre mandat que celui de maire ou de conseiller municipal, aucun ne s'est présenté à d'autres élections, aucun, enfin, n'adhère à un parti politique. Leurs communes, opposées à l'inscription dans les zones réputées favorables du Schéma Régional Air, Énergie, Climat, oscillent entre 30 et un peu plus de 3 000 habitants (Mirepoix). Les maires du collectif mobilisé contre la métropole marseillaise constituent un groupe à la fois plus hétérogène, plus politisé et beaucoup mieux doté que celui des élus audois et ariégeois. La centaine de maires signataires du manifeste compte dans ses rangs ou à ses côtés un nombre non négligeable d'élus nationaux (4 députés et 7 sénateurs, dont 3 PS), de conseillers généraux (14) et de présidents d'intercommunalités de taille significative (5 EPCI entre 70 000 et 350 000 habitants). Quelques villes parmi les plus importantes de la ceinture urbaine marseillaise se sont par ailleurs activement impliquées dans la mobilisation, notamment celle d'Aix-en-Provence dont la maire (et alors députée) UMP s'oppose avec virulence à toute idée de rapprochement avec Marseille. Reste que le petit groupe de maires le plus mobilisé, celui qui a impulsé et animé le mouvement, n'occupe aucune position centrale dans l'espace politique local. À une exception près, celle du sénateur-maire PS d'une commune périurbaine, les pionniers de la mobilisation n'exercent pas (ou plus) d'autre mandat que celui de maire, et n'ont

¹⁴ Son président s'est même rangé au côté des manifestants en marge de la conférence métropolitaine organisée par l'État (décembre 2012).

¹⁵ L'élection, grâce à l'appui du Gouvernement, de son président socialiste Michel Vauzelle à la tête de l'opération Euroméditerranée (décembre 2013) a ainsi été localement interprétée comme une stratégie de positionnement politique au centre d'un espace métropolitain en construction.

pas de fonctions exécutives. Leur rapprochement ne s'est d'ailleurs pas opéré sur des bases partisans mais par réseau d'interconnaissance, construit au fil des luttes contre les réformes intercommunales des vingt dernières années. Sur les deux terrains étudiés, les élus les plus engagés sont donc aussi ceux qui, par choix ou par défaut, sont étroitement liés à l'espace local, celui qui donne du sens à leur engagement, celui où ils ont appris la politique et y ont pris goût, celui à qui ils doivent encore leur (relative) notoriété politique et, pour certains, leur reconnaissance sociale. Le positionnement singulier (dans le double sens du terme) de ces élus explique à la fois l'intensité avec laquelle ils se sont lancés dans la mobilisation et la manière dont ils ont agi – la rue étant finalement le seul espace jugé réellement accessible par des acteurs qui s'estiment incapables de se mouvoir et de peser dans les arènes décisionnelles, au point d'ailleurs de renoncer à y croire :

« Je pense qu'en ce moment le verrou est à Matignon... Alors je ne sais pas si c'est Ayrault lui-même ou si c'est un conseiller... parce que la technocratie française est très puissante. La ministre a un pouvoir d'écoute exceptionnel, mais elle a une feuille de route et elle l'applique¹⁶... » ; « J'y suis allé, ça ne sert à rien... moi, j'ai fait un repas avec le préfet de Région, j'ai compris tout de suite que c'était le bras armé du gouvernement, et qu'il récite... j'ai passé l'âge de croire au Père Noël¹⁷ » ; « Comme là c'est le Grenelle, ils sont sûrs d'eux quoi¹⁸ ».

Dans le cas de l'opposition à la métropole, il est d'ailleurs significatif de constater que le recours à la rue ne s'est pas imposé d'emblée comme un mode d'action nécessaire, du moins pour la plupart des maires. En 2010, au moment où la réforme est engagée, ce sont surtout les petites communes et celles, un peu plus importantes, de l'opposition de gauche qui se lancent dans des opérations protestataires, sans aller toutefois jusqu'à battre le pavé. Les actions entreprises sont plutôt destinées à rendre publiques leurs prises de position (affichage de banderoles, communiqués de presse, fermeture symbolique des mairies, etc.), à faire connaître leur mécontentement aux autorités gouvernementales par l'envoi de délégations (en préfecture, devant l'Assemblée nationale, dans le bureau du rapporteur, etc.) et, pour une partie d'entre elles, principalement les villes communistes, à créer un rapport de force politique en ayant recours à des consultations locales¹⁹. Les maires les plus influents de l'agglomération, tout en apportant publiquement leur soutien au front des non, ont préféré user de leurs ressources pour agir de manière plus confidentielle, naviguant « entre publicité et discrétion²⁰ ». La loi de 2010 n'imposant pas la création des métropoles, mais simplement l'adoption d'un nouveau schéma de coopération intercommunale, la protestation des élus visait alors davantage à créer les conditions de la négociation qu'à entrer dans un conflit radical avec l'État local²¹. Ce n'est qu'après l'alternance de 2012, au moment où le nouveau Gouvernement affiche sa détermination à faire aboutir ce dossier, et missionne un préfet à cette fin, que les maires relancent et radicalisent la

¹⁶ Maire de Mimet, entretien, 27.02.2013

¹⁷ Maire de Saint-Victoret, entretien, 27.02.2013

¹⁸ Maire de Peyrefitte-du-Razès, entretien, 19.03.2013

¹⁹ CADIOU S., OLIVE M., *op. cit.*

²⁰ GILBERT C., HENRY E., "La définition des problèmes publics: entre publicité et discrétion", *Revue française de sociologie*, n° 531, 2012, p. 35-59.

²¹ On retrouve à ce stade la configuration observée 10 ans plus tôt, lors de la mise en œuvre de la loi Chevènement de 1999 (OLIVE, OPPENHEIM, *op. cit.*).

mobilisation en élargissant leur répertoire d'action : boycott de la Conférence métropolitaine organisée à Marseille par la ministre de la Réforme de l'État, manifestation de rue le même jour, réunissant un grand nombre de maires accompagnés de « leurs » publics (militants, agents municipaux, responsables associatifs, etc.). La reprise en main du dossier par le centre a ainsi contraint les « anti-métropole », y compris les mieux dotés d'entre eux, à réactiver collectivement ce qui, d'ordinaire, relève de l'implicite : le mandat électif.

La mobilisation anti-éolienne suit à peu près la même trame. Depuis le début des années 2000, des promoteurs privés spécialisés dans l'installation et l'exploitation de parcs utilisant les énergies solaires et éoliennes prospectent les zones les plus méridionales et ventées du territoire et entament des démarches directes auprès des propriétaires et des maires des communes concernées. Les départements bordant le littoral méditerranéen, par leur double exposition aux vents et au soleil, font l'objet d'intensives opérations de démarchage commercial. Grâce aux liens d'amitiés ou d'interconnaissance qui les unissent, des maires et conseillers de plusieurs communes du Chalabrais et du Mirapicien voisin apprennent l'existence de projets en cours de négociation dans des communes proches, de leur canton, de leur intercommunalité ou du département limitrophe. L'idée de créer autour de Chalabre une association composée d'élus et de citoyens émerge fin 2008, afin d'organiser et d'amplifier la lutte. Le « Cri du Vent », présidée alors par un exploitant agricole et prestataire de service touristique (gîte équestre), conseiller municipal d'une commune audoise de 112 habitants, délégué à la Communauté de Communes du Chalabrais et vice-président de l'Office du Tourisme du Quercorb, voit le jour. Très rapidement s'impose l'idée que des actions visant à informer la population sont nécessaires afin, non seulement d'afficher l'opposition aux projets, mais aussi de pallier le manque de ressources politiques. Plusieurs opérations sont montées dès 2009 : plantation d'une trentaine de panneaux anti-éoliens sur tout le canton, distribution de tracts dans 1 500 boîtes aux lettres, courriers aux maires voisins, au Conseil général, à des parlementaires nationaux (surtout en Ariège), au sous-préfet et au préfet, rassemblement lors de l'inauguration du bâtiment accueillant la Communauté de Communes de Couiza (2010) en présence du député et maire PS de la sous-préfecture voisine et de Georges Frêche, alors président de la Région Languedoc-Roussillon. Souhaitant amplifier la démonstration de leur opposition face à l'absence de soutiens de leurs pairs mieux dotés, les maires organisent deux manifestations : une première le 13 septembre 2009, allant de Sonnac-sur-l'Hers, dont le maire a fait connaître son intérêt de voir s'installer des éoliennes sur le territoire de sa commune, jusqu'à Chalabre, chef-lieu de canton. Comme dans le cas de la métropolisation, les opposants audois et ariégeois à l'éolien industriel retournent dans la rue à la faveur d'une déception à l'égard du nouveau Gouvernement Ayrault qui prolonge la politique du gouvernement précédent. Ainsi, une seconde manifestation se tient en septembre 2012 de Chalabre à Montjardin, petite commune (103 habitants) dont le maire s'est à plusieurs reprises prononcé en faveur d'un parc de 15 éoliennes sur les crêtes pré-pyrénéennes du village. Chacune a réuni environ 200 personnes, résidant soit dans l'Aude soit dans l'Ariège voisine, dont beaucoup étaient membres d'autres collectifs mobilisés localement. Ces modes d'action protestataires apparaissent aux maires et conseillers municipaux engagés comme une nécessité face aux obstacles qui semblent se dresser sur leur route : monopolisation des trophées électifs par le Parti Socialiste et confiscation corollaire des mandats non-représentatifs mais centraux de la décision locale (présidences et

délégations d'intercommunalité, présidence de SIVOM, etc.), alliance au sommet avec le parti écologiste favorable aux éoliennes terrestres (Europe Écologie-Les Verts).

Ceindre l'écharpe, battre le pavé. La représentation représentée

Si les élus mobilisés n'ont pas hésité à activer les réseaux politiques à leur portée, ils ont surtout investi largement les lieux publics, dans le double sens d'une extension de leur cause et du déploiement d'activités localisées, destinées à la rendre visible. L'usage de la représentation comme ressource ne va cependant pas de soi. Elle est insérée dans un tissu de contraintes, celles de l'espace civique et des rôles qui lui sont associés, celles de l'espace politique et de ses règles, celles, enfin, des configurations sociales dans lesquelles elle prend corps.

La manifestation comme épreuve publique

Descendre dans la rue revêtu de l'écharpe tricolore, c'est relier le fil de la mobilisation à des grandeurs plus étendues, à visée publique ; c'est aussi repousser des êtres incongrus que les promoteurs de projets convoquent dans la dispute. À travers l'épreuve de la voie publique, une double représentation se joue : celle de la population, dont chacun des maires présents se veut le porte-parole, mais aussi celle de l'unité, du dévouement et de la détermination engagées dans l'action. En portant collectivement l'écharpe, les élus rassemblés entendent ainsi signifier l'universalité de leur cause, irréductible à la défense de leur territoire d'élection ou, pire, à leurs intérêts propres :

« Mes chers collègues élus, nous sommes 106 à nous battre, entre guillemets. J'ai dit et j'ai répété que nous étions des croisés, et à la place de la croix pattée nous avons l'écharpe tricolore, et cette écharpe tricolore que nous avons autour des épaules et jusqu'à la taille représente, pour nous, la République²² » ; « D'abord ce qu'on voulait c'était donner du poids en faisant un collectif d'élus. Donc il fallait que les maires des villages y soient et on y est quand même assez bien arrivé. C'était bien pour monter que c'était un combat des maires du Pays des Pyrénées cathares qui défendaient leur commune et non pas des propriétaires qui défendaient strictement leur jardin²³ ».

Être public, l'écharpe-dans-la-rue est aussi un dispositif d'alerte. Utilisée dans un contexte de mobilisation, l'écharpe tricolore apparaît en effet comme un élément de reconnaissance, au sens propre (être repéré, identifié pour ce que l'on est), comme au sens figuré (obtenir que sa cause soit perçue comme juste). Dans la rue, *a fortiori* lorsqu'ils se trouvent hors de « leur » territoire politique – l'espace physique qu'ils sillonnent au quotidien et qui est aussi un espace d'interconnaissance, celui de leur notoriété²⁴ – les élus redoutent de ne pas être « reconnus » par la population, par

²² Roland Darrouzès, Maire de Lamanon, Président de l'UDM13, Discours d'introduction de la Conférence territoriale réunie aux Docks à l'initiative des maires, Marseille, 13.02.2013.

²³ Premier adjoint de Manses (Ariège) et secrétaire de l'APTSPPC, entretien, 19.11.2012.

²⁴ ABELES M., *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1988.

leurs pairs, mais aussi par une partie des journalistes, et de n'être donc pas identifiés en tant que « représentants du peuple ». Ceci est d'autant plus vrai que la notoriété politique de l'élu est assez faible en dehors de sa circonscription électorale. En ce sens, l'écharpe est utilisée comme un marqueur, un attribut du « métier » connu des profanes qui interpelle par la force du symbole autant que par la rareté de ses usages dans l'espace public :

« Dans toute l'Ariège quand on voit la manif²⁵ avec les écharpes, les gens tout là-haut dans la montagne, ils connaissent pas X, ils connaissent pas Y, ils connaissent personne. S'ils voient l'écharpe, ils vont dire : 'tiens y a les 8 maires'. Comment on pourrait dire ça ? C'est l'uniforme qui caractérise le fait que cette personne, vous ne la connaissez pas, mais il est maire d'une commune. Il a donc bravé l'élection, il a été élu²⁵. »

En manifestant vêtus de l'écharpe, les élus espèrent aussi retenir l'attention des journalistes, sur lesquels ils comptent pour diffuser les images de l'événement, qu'ils soient présents le jour J pour suivre la manifestation ou qu'ils se contentent, *via* un correspondant local, de retranscrire les textes des communiqués qu'ils se chargent de rédiger – photos domestiques à l'appui. L'agrégation des couleurs tricolores crée un incontestable effet visuel, accentué par la proximité physique des élus marchant côte-à-côte au premier rang ou se serrant pour entrer dans le cadre imposé par la photo de groupe. L'alignement des bandes tricolores « en impose », autrement dit fonctionne comme un argument d'autorité qui « fait prendre de la hauteur » à la manifestation. Comme l'explique ce maire audois d'un petit village :

« C'est important pour la photo du journal, et pour que les gens dans une manifestation qui la voient, se disent : 'bah tiens, les élus, ils manifestent, qu'est-ce qui se passe ? (...) Si tu mets 'Cri du vent contre les éoliennes', ça suffit pas. Tandis que si y a des gens avec des écharpes on va penser : 'ah c'est qu'il y a vraiment gros problème'²⁶. »

L'efficacité scénique de ces accessoires essentiels de la représentation trouve d'ailleurs une forme de confirmation dans la manière dont la presse locale rend compte des manifestations d'élus. Ces dernières ne font l'objet d'aucune véritable confrontation de chiffres. À la différence d'autres, les cortèges d'élus, y compris lorsqu'ils ne rassemblent qu'une petite dizaine d'entre eux, ne mettent pas en jeu leur représentativité. La fiction de la représentation crédite les élus d'un potentiel de soutiens qui les dispense de devoir en administrer la preuve, et donne au mouvement une plus-value démocratique dont les représentants locaux de l'État et les milieux économiques ne peuvent se prévaloir. Le symbole figure le nombre et le transcende.

La figuration de la représentation ne se résume cependant pas à la mise en scène des objets de la République. Elle passe aussi par un ensemble d'opérations visant à inscrire la mobilisation dans l'espace local, celui de la commune ou du « village », au sein desquels les élus vont puiser des soutiens ; celui, également, de la rue et des lieux choisis pour être la scène où, le temps de la lutte, se joue la représentation. En

²⁵ Premier adjoint de Manses (Ariège) et secrétaire de l'APTSPPC, entretien, 19.11.2012.

²⁶ Maire de Peyrefitte-du-Razès (Aude), entretien, 19.03.2013.

inscrivant ainsi leur lutte dans des lieux qui ne sont pas ceux du pouvoir (mais au seuil, à côté, ou ailleurs), les élus mobilisés créent un espace de contestation²⁷ qui leur est propre, alternatif aux arènes institutionnelles de négociations. Ce faisant, ils tentent de reprendre symboliquement la main sur des projets dont ils se sentent exclus, en sortant des places auxquelles leurs promoteurs cherchent à les assigner : commissions parlementaires, groupes de travail en préfecture, réunions de concertation, consultations publiques, etc. Entre les porteurs de projets et leurs opposants s'engage ainsi une véritable lutte de pouvoir, qui est aussi (et qui passe par) une lutte de lieux : envoyer une délégation, envahir le parvis d'une mairie adverse, boycotter les tables rondes et les ateliers de la préfecture, manifester en même temps (et juste à côté) que se tient la conférence métropolitaine proposée et animée par la ministre de la Réforme de l'État (12 décembre 2012), créer une « Conférence territoriale » des élus ailleurs (Dock des Suds, 13 février 2013), etc. :

« Nous, on l'avait vue à la préfecture [la ministre], elle voulait que personne ne parle [...] elle a expliqué sa feuille de route, que c'était basé sur la concertation, qu'il allait se créer des groupes de travail pour réfléchir... en fait, c'est que du pipeau, puisque les groupes de travail ont été créés qu'avec des fonctionnaires, ils étaient dirigés par des fonctionnaires, qui répartissaient les tâches et qui décidaient de l'évolution de cette métropole. Nous on pouvait venir en tant qu'auditeurs. Donc, nous, on a boycotté ces groupes de travail²⁸. »

Appelant certes à participer aux procédures de consultation publique engagées par l'État et la Région, les opposants aux éoliennes dans l'Aude et l'Ariège organisent à leur tour leurs propres espaces de débat et de concertation, mais aussi de prospective et d'aménagement du territoire alternatifs, afin d'alerter les populations riveraines et de signifier ce qu'ils perçoivent comme un manque de démocratie sciemment orchestré par les pouvoirs favorables à l'éolien. Loin de mettre à distance les « profanes », la mise en scène de la représentation vise au contraire ici à s'éloigner des lieux et des scènes de l'État pour se rapprocher de la rue, agir en situation, actualiser en pratique le lien qui relie les représentants à leur population.

La représentation sous tensions

En tant que moment public, la contestation d'élus est encadrée par un faisceau de contraintes : contraintes qui tiennent à une grammaire de l'espace public, contraintes apparentées à des rôles que les élus endossent et revendiquent, contraintes qui imposent de se montrer solidaire envers ses pairs, contraintes, enfin, liées au « contrat moral » qui les unit à leurs publics, dans les communes où les liens politiques sont étroitement imbriqués dans les relations de voisinage, de parenté, de travail ou d'amitié. Les élus vont devoir ainsi broder des compositions entre différents motifs, et moduler surtout leur engagement en opérant un tri sélectif entre les *bonnes* et les *mauvaises* manières de manifester leur opposition.

Les contraintes que l'espace public fait peser sur les élus sont tout d'abord perceptibles dans les effets de cadrage qu'elles imposent aux argumentaires. La

²⁷ RIPOLL F., « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, n° 134, 2008/3, p. 83-97.

²⁸ Maire de Belcodène, entretien, 26.02.2013.

défense de la commune comme lieu de vie singulier accroît ses chances d'être reçue favorablement si elle s'articule à une grandeur plus générale : ensemble paysager remarquable ou pilier de l'histoire républicaine. La lettre de ce maire opposé à la métropole montre bien les compositions auxquelles procèdent les élus, entre « le public et le proche²⁹ » :

« Aujourd'hui, ce haut symbole de la République qui représente la démocratie locale (...) est sérieusement menacé (...) J'appelle toutes celles et ceux qui n'ont pas signé la pétition « Touche pas à ma commune » à se mobiliser et à la rapporter en mairie. Par ce geste symbolique, vous apporterez votre contribution à la défense de votre commune³⁰. »

Mot d'ordre de tous les maires engagés contre la métropole, la « sauvegarde des communes » apparaît ainsi à la fois comme une cause *médiane*, en ce sens qu'elle permet d'articuler des revendications territoriales et la défense d'un bien commun, et comme une cause *médiatrice*, susceptible de fédérer des acteurs aux intérêts divergents. Les mobilisations contre l'éolien s'efforcent elles aussi de dépasser les contraintes qui s'exercent sur la mise en valeur d'attachements à des lieux, liées à l'existence d'un cadre dominant dépréciatif : défense égoïste d'une position privilégiée, maintien d'un entre soi, refus de la modernité, etc. Les élus engagés dans des actions protestataires se trouvent confrontés à la difficulté d'ancrer dans l'espace public ce qui relève d'une expérience singulière, arrimée au contexte local de la mobilisation. Ces derniers vont ainsi s'employer à traduire leur cause dans la grammaire des politiques territoriales³¹ et du développement durable (patrimoine, pays, tourisme vert, etc.), mais aussi à l'inscrire dans des dispositifs (classement, labellisation, etc.) permettant leur mise en équivalence. La lettre adressée en juin 2012 par le maire d'une petite commune ariégeoise à son collègue maire de Saverdun et conseiller régional de Midi-Pyrénées illustre bien ce type d'opération :

« L'association PTSPPC n'est pas anti éoliennes ; elle partage le souci de la planète et l'effort de développement des énergies renouvelables [...] Mais elle considère qu'il y a une contradiction entre la filière éolienne industrielle et la stratégie de développement du Pays des Pyrénées Cathares vers le patrimoine (label Pays d'Art et d'Histoire) et le tourisme vert ».

Porte-parole de leur population, les maires sont aussi des représentants locaux de l'État, des garants de la légalité et, dans un système unitaire et républicain, des « dignitaires » de la République. Autrement dit, les élus se sentent aussi tenus par des contraintes de position (« être responsable », « ne pas attiser les ressentiments »), qui leur sont d'ailleurs parfois rappelées par leurs pairs, et qui pèsent lourdement sur la nature des arguments et les registres mobilisables. La constitution d'un front uni des maires, *a fortiori* lorsqu'il cherche à entraîner dans son sillage un large soutien de la population, suppose nécessairement de forcer le trait, d'évacuer les nuances au profit de quelques mots d'ordre réducteurs, et surtout

²⁹ DOIDY É., « L'économie politique de la proximité. Des outils pragmatiques pour penser la valeur du proche dans le champ politique », LE BART C., LEFEBVRE R. (dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 33-43.

³⁰ Le mot du maire, *Le Rove infos*, janvier 2010.

³¹ ARNAUD L., LE BART C., PASQUIER R. (dir.), *Idéologies et action publique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

de jouer sur les émotions plutôt que sur les arguments techniques. Des propos recueillis sur le terrain témoignent ainsi de l'embarras de certains élus, pris entre les impératifs opérationnels de la mobilisation, l'injonction de solidarité avec leurs pairs et les exigences civiques qu'ils associent à leur fonction : informer et débattre plutôt qu'alerter. Ainsi en est-il de ce maire d'une petite commune du Pays d'Aix, embarrassé à l'idée de devoir accrocher sur la façade de la mairie une banderole collective et plus à l'aise dans un rôle d'informateur :

« Quand il y a une banderole sur la mairie d'Aix disant 'Non à la fiscalité...', c'est vrai... mais ça ne peut pas non plus être dit de façon aussi brutale. Moi, j'ai mis 'Non à la métropole marseillaise', je l'ai mise, c'est la première fois que je mets une banderole, mais, dès que j'ai des éléments sur la métropole, j'en parle dans mon bulletin municipal. J'ai fait un dossier où j'ai expliqué un certain nombre de choses, j'ai fait une réunion publique, j'ai demandé aux gens de se renseigner... Moi je veux apporter des éléments d'appréciation³². »

Cette impression de dissonance entre la grandeur des êtres et les objets engagés dans la dispute ne tient pas seulement à la grammaire mayorale ; elle est aussi liée à un parcours professionnel et politique qui compose une manière singulière d'être élu en pratique – autrement dit, de « tenir le rôle³³ ». Ingénieur de l'Équipement, ancien membre du comité de direction de la DDE 13, aujourd'hui chef de service au Conseil général, ce maire dit en entretien avoir été « biberonné lui-même à la notion d'aire métropolitaine marseillaise » durant son parcours professionnel. L'attitude des élus, le choix de se mobiliser ou non, et surtout la façon de s'engager dans la lutte sont déterminés par des modes de socialisation, des trajectoires militantes, des parcours politiques, qui vont en grande partie conditionner leur appétence pour certains modes opératoires, et l'aisance avec laquelle ils seront en mesure de manier les différents registres argumentatifs. À l'image du cas évoqué, certains maires manifestent ainsi des réticences à l'idée d'avoir recours à la protestation : répulsion sociale à l'égard des arguments jugés « populistes », conception « noble » du métier d'élu qui les amène à refuser des pratiques « indignes », dispositions professionnelles qui les conduisent à user de données techniques, etc. Ces derniers auront tendance à adopter une posture plus réflexive, en faisant appel à des arguments « experts » pour motiver leur refus de la métropole ou du « tout éolien », et, surtout, en orientant leurs pratiques d'opposants vers des formes nuancées de mobilisation. Ceux-là se contenteront d'entrer *a minima* dans la lutte, pour ne pas se mettre en rupture avec leurs pairs, sans aller jusqu'aux formes les plus visibles ou radicales de la protestation. Ce premier adjoint d'une petite commune ariégeoise, cadre supérieur EDF à la retraite, ancien élu national et représentant européen de la CGC, juge impérative l'action collective mais s'applique à cantonner ses interventions publiques dans un registre strictement « expert », visant à informer l'opinion des méfaits et des « arnaques » de l'industrie éolienne, laissant à d'autres le soin d'user de modes de convictions plus émotionnels au cours de la mobilisation.

Grammaire de l'espace public, jeux de rôles, mais aussi contraintes propres à l'espace du politique et à ses règles du jeu : les pairs, *a fortiori* lorsque ce sont de

³² Maire de Puyloubier, entretien, 20.02.2013.

³³ LAGROYE J., « Être du métier », art. cit.

« grands » élus, ne sont pas simplement des agents réunis autour d'enjeux ou intérêts communs, ils sont aussi, du fait de leurs positions dans les réseaux partisans ou de leurs fonctions à la tête des exécutifs, des pourvoyeurs de ressources financières utiles pour la commune et/ou des soutiens politiques potentiels dans l'arène électorale. On touche sans doute là à l'une des singularités des mobilisations d'élus : leur positionnement sur plusieurs scènes (publique, partisane, électorale) et arènes institutionnelles (municipale, intercommunale, parlementaire, etc.) pèse assez nettement sur les dynamiques de l'action collective et les manières, souvent contrastées, d'y prendre part – ou de s'en exclure. La posture de ce jeune maire, ancien ingénieur en écologie, longtemps chargé de mission dans une agence pour l'environnement et très au fait des questions métropolitaines, est à cet égard significative. Lié au Parti socialiste, à qui il doit en partie son accession au fauteuil de maire, vice-président d'une intercommunalité hostile à la métropole, ce dernier s'aligne sur la position commune, tout en se tenant aux marges de la mobilisation contre un projet métropolitain auquel il n'est pas loin d'adhérer :

« Matériellement, je suis métropolitain. [...] Après, c'est compliqué... parce que moi, sur ce sujet, je joue aussi les relations avec le pays d'Aix, [...] j'ai besoin que la CPA continue à aligner les crédits de ses compétences sur mon territoire... voilà, ça compte. Et accessoirement, j'ai besoin aussi de ne pas me faire trop d'ennemis... je suis un maire jeune, qui a des choses à construire en termes de réseau et d'existence politique, voilà... je ne peux pas faire Judas, je ne peux pas être le seul hors... pas maintenant³⁴. »

Pour des raisons qui tiennent aussi à leurs parcours, et à ce que signifie pour eux le fait d'être maire, d'autres élus ne se reconnaissent pas dans une démarche qu'ils jugent « trop politique », autrement dit trop éloignée du sens qu'ils donnent à leur engagement, des espaces (lieux et réseaux) de leur pratique politique quotidienne, et de l'idée qu'ils se sont forgée du rôle d'un « bon maire » – elle-même liée à des parcours et positions dans l'espace politique local. Absent à la manifestation du 21 décembre 2012, mais signataire du manifeste anti-métropolitain, ce maire sans étiquette, dont c'est l'unique mandat (le découpage électoral lui rend le canton inaccessible et les soutiens partisans lui font défaut pour obtenir l'investiture parlementaire), confie en entretien :

« Je suis trop petit moi, je suis trop petit... j'ai signé... je suis monté à Paris et tout... mais bon... je suis pas un acharné. Pendant que je suis *là-bas*, je loupe des trucs *ici* ! Je ne suis pas politique. Je suis là pour l'aménagement du territoire. C'est ça le rôle du maire, c'est d'aménager pour qu'il y ait du bien-être³⁵. »

Un autre, mais pour des raisons diamétralement opposées, disqualifie l'action protestataire des maires – assimilée à un dévoiement de la représentation – en usant des registres du spectacle (show, cirque, mascarade), lui préférant des modes d'actions plus feutrés, en cohérence avec les modes de faire notabiliaires que lui permettent ses réseaux, son mandat national (sénateur) et son ancienneté dans la carrière :

³⁴ Maire de Vitrolles, entretien, 09.04.2013.

³⁵ Maire de Saint-Victoret, entretien, 25.02.2013. Souligné par les auteurs.

« Je me suis déjà expliqué en tête en tête avec le préfet Théry, parce que j'ai été reçu isolément, je souhaite être reçu isolément par madame Lebranchu, voilà. J'ai signé le manifeste par solidarité, après, j'ai mon combat³⁶. »

Si la trajectoire des élus les conduit à éprouver des réticences à l'égard de formes jugées trop démonstratives d'action politique, ils peuvent être aussi contraints à se mettre en retrait du fait même de leur mandat. En tant que maire, un élu engagé contre des projets de parcs éoliens dans l'Aude préfère renoncer à la présidence d'une association d'opposants pour éviter les confusions de rôles. Ces effets de position jouent d'autant plus que les espaces dans lesquels les élus évoluent se caractérisent par la densité des liens d'interconnaissance. Ainsi, loin de pouvoir tout faire et tout dire, les maires opposés aux parcs éoliens sont pris dans des configurations sociales et politiques au sein desquelles leur mandat ne constitue pas toujours une ressource habilitante. Contrairement à l'opposition à la métropole marseillaise, les éoliennes suscitent de vives tensions entre voisins, parfois même des haines intrafamiliales ; elles pénètrent les relations fondatrices du lien social local et suscitent des dissensions dont les élus ne peuvent ignorer les conséquences. Censés garantir « la paix au village » et jouer les gardiens du bien vivre ensemble dans des espaces de proximité fondant aussi le lien électoral, les maires et conseillers municipaux en lutte ne peuvent se permettre de déborder les règles sociales sur lesquelles s'appuie leur légitimité représentative.

Conclusion

Le recours à la forme protestataire par des maires de petites et moyennes communes peut s'analyser, d'une part, comme révélateur des fortes contraintes pesant dans l'exercice du métier d'élu local, d'autre part, comme des jeux complexes de répertoires non stabilisés du travail représentatif, reflétant la nature des dispositions des élus locaux à s'engager dans tel ou tel registre. Constituant un « groupe social » très hétérogène, les maires n'ont pas le même rapport au territoire, n'attribuent pas nécessairement le même sens à leur engagement et ne se reconnaissent pas dans les mêmes pratiques. L'ancienneté de la fonction a certes stabilisé le répertoire des pratiques ordinaires associées à ce mandat, mais n'a pas pour autant homogénéisé le profil de leurs détenteurs et les représentations qu'ils se font de leur rôle. Dans la mesure où elles poussent ces derniers à sortir des sentiers balisés du mandat municipal, les mobilisations d'élus locaux révèlent, en l'accentuant, la diversité des postures que ne parvient pas à dissimuler l'apparente unité des statuts et des codes attachés à la fonction, et que ne restitue pas nécessairement la seule sociographie des élites politiques locales. Il faut donc prendre garde à ce que la posture objectivante du chercheur n'aboutisse pas, au prétexte de mettre à nu les enquêtés pour exorciser le démon de la complaisance, à rabattre l'analyse sur les seules propriétés sociales des acteurs et la structure du champ. Les significations que les acteurs donnent à leurs pratiques gagnent à être intégrées à l'analyse, pourvu qu'elles soient *in fine* rapportées à des configurations sociales, à des trajectoires individuelles et, bien sûr, à des positions dans l'espace politique au sein duquel ils agissent ou prétendent le faire.

³⁶ Maire de Berre l'Étang, entretien, 26.02.2013.